

Vu pour être annexé à mon
arrêté en date de ce jour.
Grancha, le 10 MAI 1977
Pour le Préfet :
Le Chef de Bureau délégué.



RISQUES NATURELS Commune de : Mayres-Savel

MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DE L'ÉQUIPEMENT DU LOGEMENT ET DU TOURISME
groupe d'études et de programmation (cellule réseaux-servitudes)
9, quai Créquy - 38000 GRENOBLE

LE G E N D E

échelle :
1/10.000

établi le :
7-09-1976
modifié le :
...1976

CODE DU
RÈGLEMENT
(chapitre)



bleu

SURFACES SUBMERSIBLES *Retenu E.D.F.*



ZONES MARÉCAGEUSES



violet

ZONES DE DÉBORDEMENT DE TORRENTS



ZONES D'INSTABILITÉ DU LIT DES TORRENTS



1

ZONES DE GLISSEMENT DE TERRAIN



2



1

ZONES DANGEREUSES



2

éboulements
chutes de pierres
avalanches



jaune

LIMITES COMMUNALES

